Une image contenant capture d’écran, Bleu électrique, bleu, Bleu cobalt

Description générée automatiquement**Cadre de réponse du mémoire technique**

**ACCORD-CADRE RELATIF A DES PRESTATIONS DE SURVEILLANCE ET DE GARDIENNAGE POUR LES SITES DE LA CCIL ARTOIS ET D’ARTOIS EXPO**

**Lot n° 2 : Accord-cadre relatif à des prestations de surveillance et de gardiennage pour les besoins d’Artois Expo**

*Réf. marché : CCIR-DRA-2025-16*

**Le présent cadre de réponse du mémoire technique complété par le soumissionnaire permettra au pouvoir adjudicateur d’analyser les critères « Valeur technique de l’offre » et « Qualité et pertinence de la démarche de développement durable », tels que définis à l’article 7.2.1 du règlement de la consultation – étant précisé qu’il est requis que les soumissionnaires remettent un mémoire technique respectant les différentes parties du présent cadre :**

1. Description des moyens humains dédiés à l’exécution des prestations (équipe encadrante et équipe intervenante) notamment via les CV
2. Description du mode opératoire dans le cadre de l’exécution des prestations détaillé comme suit :
   1. Compréhension des enjeux, des missions et qualité des modes opératoires pour les prestations (évènementiel/manifestations) :
   2. Description de la méthodologie ainsi que des moyens mis en œuvre pour garantir l’exécution du reporting d’activité et la qualité optimale des prestations, notamment des modalités de suivi et de contrôle des prestations (réunions, encadrement des équipes et lien avec le représentant du pouvoir adjudicateur, respect des consignées, etc.) ;
   3. Description du mode opératoire proposé s’agissant des demandes dites de « dernière minute » dans le respect des prescriptions de l’article 4.6 du CCTP du lot 2
3. Description de la méthodologie du soumissionnaire et moyens mis en œuvre pour garantir la bonne exécution des prestations en cas de modification du personnel intervenant (turnover, absences programmées ou inopinées des agents, modalités mises en œuvre afin de respecter le délai de remplacement de l’agent en cas d’absences inopinées etc…)
4. Description de la démarche de développement durable (économique, sociale et environnementale) en lien avec l'objet du marché et la pertinence des actions mises en œuvre dans le cadre de l'exécution contractuelle, étant précisé que la démarche RSE globale des soumissionnaires ne sera pas prise en compte

**Etant précisé que les soumissionnaires pourront fournir toutes annexes supplémentaires jugées nécessaires.**